MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction du Budget

Paris, le 11 juin 2025

Télédoc 242
Affaire suivie par : Élise DANIEL et
Grégoire MOTTE
Bureau 1BLF
Tél. : 01 53 18 71 02
Mèl. : elise.daniel@finances.gouv.fr ;

gregoire.motte@finances.gouv.fr

LA MINISTRE CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS

À

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES D'ÉTAT,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES DÉLÉGUÉS,

NOR ECOB2516456C
N° interne **DF-1BLF-25-0017**

À L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIÈRE MINISTÉRIELLE ET MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES DE PROGRAMME

Objet : Projet de loi de finances pour 2026 – Élaboration des annexes générales Jaunes et des documents de politique transversale

P.J. : 2 annexes

Le 7° de l'article 51 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que sont jointes au projet de loi de finances de l'année des annexes générales, destinées à l'information et au contrôle du Parlement. Conformément au second alinéa de l'article 39 de la LOLF, les annexes générales sont déposées sur le bureau des assemblées avant le début de l'examen du projet de loi de finances de l'année en séance publique par l'Assemblée nationale.

L'article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005 dresse la liste des documents de politique transversale (ou Oranges) relatifs à des politiques publiques interministérielles dont la finalité concerne des programmes n'appartenant pas à une même mission.

L'article 179 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 dresse la liste des Jaunes.

En 2025, on dénombre quarante-trois annexes générales au PLF 2026, dont quinze documents de politique transversale et vingt-huit Jaunes.

1- Le contenu des documents de politique transversale

Défini à l'article 128 de la loi de finances rectificative pour 2005, le contenu des documents de politique transversale est le suivant : « *Ces documents, pour chaque politique concernée, développent la stratégie mise en œuvre, les crédits, objectifs et indicateurs y concourant. Ils comportent également une présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à ces politiques, ainsi que des dispositifs mis en place, pour l'année à venir, l'année en cours et l'année précédente.* »

Diffusion générale

Dans un objectif de renforcement de la pertinence des documents de politique transversale, il s'avère indispensable :

- de supprimer les informations peu pertinentes ou redondantes avec les projets annuels de performances ou les autres documents publics ;
- de recentrer les documents de politique transversale sur les informations nouvelles ou complémentaires (présentation stratégique, contributions ministérielles ciblées, explications méthodologiques précises, etc.) ;
- de réviser la partie « Performance » pour la recentrer sur les objectifs et indicateurs les plus pertinents.

Pour rappel, il n'est plus possible d'ajouter des indicateurs de performance spécifiques dans les documents de politique transversale , à l'exception de ceux relatifs aux « *Outre-mer* » et à l' « *Aménagement du territoire* » qui comportent des déclinaisons territorialisées de leurs indicateurs.

Comme lors des campagnes précédentes, **les documents de politique transversale sont saisis dans l'application Tango.**

2- Le contenu des Jaunes

Ces documents répondent aux mêmes orientations que les documents de politique transversale en matière de pertinence et de complémentarité par rapport aux autres documents annexés au projet de loi de finances : les administrations responsables de leur production veilleront à cibler la rédaction sur les aspects les plus stratégiques et à limiter le nombre de pages.

Les Jaunes peuvent faire l'objet d'une saisie dans Tango, au choix de leurs responsables.

Cette année, le jaune relatif à la gestion des autorités administratives indépendantes (AAI) et des autorités publiques indépendantes (API) prévu au 26° de l'article 179 de la loi de finances pour 2020, appelé communément **« Jaune AAPI », sera exclusivement élaboré dans Tango**. **Le calendrier ainsi que des précisions concernant les attendus de l'exercice vous seront communiqués ultérieurement par vos correspondants sectoriels de la direction du budget listés dans l'annexe 1 (rubrique 7)**.

Je vous prie de bien vouloir transmettre :

– les tableaux Excel du jaune « *Associations* » à la direction du budget (aurelien.warembourg@finances.gouv.fr) avant le mercredi 27 août ;

– l'ensemble des autres documents à vos interlocuteurs de la direction du budget avant le **vendredi 26 septembre 2025**.

Votre implication et votre diligence sont essentielles pour garantir la qualité et la pertinence des annexes générales, ainsi que le respect des délais organiques.

Pour la ministre et par délégation

La Directrice du Budget

Signé électroniquement par : Mélanie JODER
Date de signature : 11/06/2025
Qualité : Directrice du Budget

Mélanie JODER